

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 16 janvier 2015

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Catherine FAIVRE – Laurence FRANCAERT – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Antoine FATIGA – Alexandre GARIN – Christophe GERBELOT – Patrick NICOLLET – Alain PONCET – Bruno STELLIAN – Régis VION

Absents :

Hauda ARAB donne pouvoir à Brigitte BOCHATON
Isabelle DAILLE-JACQUETIN donne pouvoir à Charlotte MONEL
Franck EGARD donne pouvoir à Alain PONCET
Berthe-Ange LAUDET donne pouvoir à Bruno STELLIAN
Mathias LEBLOIS donne pouvoir à Monique HERVÉ
Marie-Laure CHEVALLIER
Olivier MARMET
Julien ROUTIN
Laurent TOCHON

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Antoine FATIGA**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : à la demande d'**Olivier MARMET**, le compte-rendu sera modifié en indiquant qu'il n'a pas voté pour le giratoire ; il s'est abstenu à cause de son coût.
3. prendre acte des 6 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.
4. prendre acte de la décision de la commune d'exercer le droit de préemption urbain sur les fonds de commerce et les baux commerciaux concernant le SPAR.

Brigitte Bochaton informe le Conseil Municipal qu'elle a exercé le droit de préemption urbain sur les fonds de commerce et les baux commerciaux concernant le SPAR, conformément aux deux délibérations du Conseil Municipal du 28/08/2014, l'une instaurant ce droit de préemption et l'autre lui en déléguant l'exercice.

En juillet 2014, le Tribunal de Commerce a converti la procédure de redressement judiciaire à l'encontre du propriétaire du SPAR en liquidation judiciaire.

Des acquéreurs ont été activement recherchés : 4 offres ont été proposées au liquidateur : 2 de 10 000 € chacune, 1 offre de 20 000 € et une indemnité d'éviction de 30 000 € proposée par la propriétaire des murs.

Lors de l'audience, un des acquéreurs potentiels a porté son offre de 20 000 € à 40 000 € ; c'est ainsi que le Tribunal de Commerce a autorisé le liquidateur à lui céder le fonds de commerce de la supérette d'épicerie SPAR au prix de 40 000 €.

La supérette SPAR se trouvant dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité institué par le Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner a été envoyée en Mairie pour permettre à la commune d'exercer éventuellement son droit de préemption.

Il a été décidé par courrier recommandé en date du 7 janvier dernier que la commune se substituerait à l'adjudicataire au prix de 40 000 € pour « *pallier au manque de commerces de proximité et éviter la remise en cause de la diversité et l'équilibre commercial actuels* », et ainsi coller à la demande des habitants de conserver un commerce alimentaire varié.

Tout naturellement la commune a décidé d'exercer son droit de préemption et est déjà en contact avec des repreneurs éventuels pour une épicerie.

Antoine Fatiga demande si la commune sera remboursée grâce aux locations.

Brigitte Bochaton répond que oui.

ORDRE DU JOUR

1. Débat d'Orientation Budgétaire

Brigitte Bochaton fait une introduction : « *Avant de donner la parole à Bruno pour nous présenter le débat d'Orientation Budgétaire, je souhaiterais rappeler, surtout pour nos nouveaux conseillers municipaux, que ce moment d'échanges et de débat est important puisqu'il nous permet de faire le point sur la situation financière de notre commune, d'établir nos priorités pour assurer un équilibre financier au futur budget 2015.*

Il est essentiel de souligner que ce DOB 2015 se déroule dans un contexte très particulier, en tout cas pour ma part et depuis que je suis élue, j'aurais même tendance à la qualifier « d'inédit » car à la crise économique que l'on connaît depuis déjà quelques années, s'ajoutent maintenant les conséquences du désengagement important de l'État.

Après avoir connu le gel des dotations aux collectivités, on assiste maintenant à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et pas que pour cette année, mais au moins pour les trois prochaines années. Vous pourrez constater tout à l'heure l'impact qui est loin d'être anodin sur notre commune.

Que les collectivités locales contribuent à la diminution du déficit public, c'est logique, je n'ai rien contre, bien au contraire, mais réduire nos recettes tout en nous augmentant nos charges, comme par exemple avec la réforme des rythmes scolaires et pas que, et bien cela devient inacceptable, surtout lorsque l'on sait que la dette des collectivités ne représente que 10% de la dette publique de notre pays.

La mise en place du prélèvement du Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, le fameux FPIC, instauré par le Gouvernement précédent et poursuivit par

le gouvernement actuel, c'est encore une nouvelle ponction sur notre budget qui progresse chaque année.

Aujourd'hui, tous les maires de toute sensibilité confondue, sont très inquiets, car entre le désengagement de l'État vis-à-vis de nos communes qui avait déjà commencé avant les dernières Présidentielles, le manque de concertation actuel, toutes les nouvelles contraintes imposées, et bien nous autres, élus de base et élus de proximité nous finissons par nous demander si nos gouvernements successifs souhaitent encore vraiment nous accorder des marges de manœuvre pour continuer à assurer nos missions de service public.

Bien sûr, il reste les beaux discours des uns et des autres pour « chouchouter » les maires mais nos grands élus parisiens sont-ils à ce point persuadés que nous sommes accros à leurs paroles ??? Voilà, j'ai voulu, comme notre DGS pour les Vœux au Personnel, donner mon coup de gueule de Maire, à toi Bruno. »

Antoine Fatiga ajoute qu'avec les évènements que nous venons de vivre, le service public doit retrouver sa place. Il faut consolider tout ce qui fait le vivre ensemble : l'éducation, la culture, le droit à l'emploi, etc. **Catherine Faivre** et lui souscrivent totalement à ce que vient de dire **Madame le Maire** sur le constat que la baisse de la dotation de l'Etat induit des conséquences importantes au niveau des capacités d'action des communes et que cela ne va pas dans le bon sens pour répondre aux besoins des citoyens.

Bruno Stellan expose le DOB 2015 qui est projeté et explicité en séance. Chaque adjoint interviendra si besoin pour la partie le concernant.

- RECETTES :

P.5 : Produits périscolaires

Isabelle Geindre signale que le nombre de repas annuels servis a diminué. Cette fréquentation moins importante peut s'expliquer par le fait que les repas sont facturés au quotient familial et que la fréquentation fluctue en fonction des années.

P.5 : Multi accueil Tom Pouce

Charlotte Monel précise qu'il y a eu un trou en 2014 car beaucoup d'enfants de 3 ans sont partis à l'école à la rentrée 2014/2015 et que les nouveaux bébés n'arriveront que courant janvier.

P6 : Service extra-scolaire

Pierre-Louis Besson revient sur ce qui a été dit lors du dernier Conseil municipal concernant les chiffres de la CAF : la commune est dans les clous avec un comptage réel. La CAF transforme ensuite ces chiffres en heures. Ainsi, 53 % de taux de fréquentation au réel représente 80 % pour la CAF environ. Il s'agit d'un nouveau calcul théorique.

Pierre-Louis Besson fait aussi remarquer que les taux sont moins élevés sur certaines périodes comme par exemple aux vacances de Noël avec parfois seulement 2 enfants. Il se questionne sur le maintien de ces périodes à titre social ou leur suppression. Il ajoute que c'est la sortie familles qui a augmenté le taux de fréquentation sur cette période.

P.7 : Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Antoine Fatiga fait remarquer qu'au niveau des montants, nous avons reculé de 10 ans.
Bruno Stellian ajoute que le désengagement de l'État se voit depuis plusieurs années avec une forte baisse des dotations.

P.7 : CAF 2015

Brigitte Bochaton annonce que la commune percevra le fonds d'amorçage pour les TAP puisque celui-ci a été reconduit pour l'année 2015 mais à ce jour, le gouvernement ne s'est toujours pas prononcé sur la pérennité de cette subvention malgré la récente demande de l'Association des Maires de France.

- DÉPENSES :

P.10 : Charges de personnel pour les rythmes scolaires

Isabelle Geindre souligne que les prévisions pour les rythmes scolaires ont été bien budgétisées.

P.10 : Les frais financiers

Antoine Fatiga demande des précisions sur les 40 000 € pour le SPAR.

Brigitte Bochaton répond qu'il s'agit d'une opération blanche : c'est pour le fonds de commerce, pas pour les murs.

P.11 : L'emprunt

Bruno Stellian signale que le montant de la dette par habitant est de 245 €, ce qui est relativement faible.

Antoine Fatiga demande s'il y a déjà un repreneur pour le SPAR.

Pierre-Louis Besson répond que 2 voire 3 candidatures sont étudiées pour l'instant. Le but étant de rechercher plus d'amplitudes horaires pour être plus attractif.

P.12 : Les autres recettes

Brigitte Bochaton souligne qu'elles sont de plus en plus rares ; par exemple les voiries représentent un poste important de dépenses comme la Route de Bellecombette qui a coûté environ 600 000 € et une seule recette : 45 000 € de la part du SDES.

P.13 : Les dépenses d'équipement

Alain Poncet précise que certains postes sont récurrents par rapport aux années précédentes et développe les points les plus importants parmi certains :

- Travaux, voiries, espaces verts = réalisation d'un trottoir rue du Couvent Saint Joseph. Coût : 32 000 €.

Antoine Fatiga demande si la vieille ferme des Sœurs va être détruite.

Alain Poncet répond qu'il s'agit d'un domaine privé. La commune n'est pas intéressée pour la rénover car ce n'est pas viable pour l'instant.

- Travaux, mobilier, matériel La Jacobelle = création de WC pour optimiser la location de la salle du Revard. En attente des nouveaux textes concernant l'accessibilité car il existe de nombreuses difficultés techniques. Coût : 6 000 €.
- Matériel, mobilier police municipal = radar pédagogique. Coût : 3 000 €.
- Travaux école élémentaire : balastres, néons, clôture... = la clôture est destinée à sécuriser l'école. Coût : 78 000 € dont 75 000 € pour la clôture, il s'agit d'un montant maximum.
- Réfection et enfouissement réseaux rue du Granier = il s'agit d'une des entrées de la ZAC des Châtaigneraies. Il s'agit de remettre la route en état et profiter de l'occasion pour enterrer tous les réseaux. Coût : 283 000 €.
- Changement plafonds école élémentaire = le but étant non seulement de changer les plafonds mais également de les modifier pour faire baisser les notes de chauffage notamment. Coût : 50 000 €.
- Vidéo protection = suite à concertation sur la commune, des caméras pourraient être placées au niveau de la Mairie, des terrains de tennis/écoles et de l'entrée de la fac. Plusieurs réunions sont à venir et le projet ne débiterait pas avant le 4^{ème} trimestre 2015. Coût : entre 15 000 et 20 000 €.
- Aménagement route des Entremonts = il s'agit d'un rond-point ou d'une plateforme à la limite de Jacob-Bellecombette / Chambéry qui englobe un des accès à la ZAC des Châtaigneraies, rue du Granier, la rue Gérard Philippe et le Chemin des rendez-vous sur Chambéry. Coût : 135 600 € pour Jacob-Bellecombette.

Antoine Fatiga demande plus de précisions.

Bruno Stellian répond qu'il s'agit de l'endroit entre le chemin de Miremont et la rue du Granier.

Concernant les taux d'imposition, **Bruno Stellian** annonce que compte-tenu de la baisse très importante des dotations de l'État, la commission finances propose d'augmenter les taux d'impôts de 1%, ce qui aurait pour conséquence par exemple :

- Pour un 2 pièces au Corbelet : + 1 € d'augmentation
- Pour un 2 pièces rue Anne de Chypre : + 2 € d'augmentation
- Pour un 2 pièces route de Bellecombette : + 3 € d'augmentation
- Pour une maison de 6 pièces : + 5 € d'augmentation
- Pour le foncier non-bâti : + 6 euros d'augmentation.

Antoine Fatiga insiste sur la baisse drastique des Dotations de l'État : selon lui, c'est inacceptable, il faut le dire. Ce n'est pas jouable de compenser ces baisses uniquement par les impôts locaux même s'il ajoute que payer des impôts permet aussi d'avoir des services publics de qualité.

Bruno Stellan souligne qu'il faut trouver des ressources supplémentaires et faire attention aux dépenses, rechercher la mutualisation avec les communes de l'agglomération et du canton. Il ajoute qu'il faut faire attention car des décisions sont prises régulièrement sans concertation et que nous avons peu de visibilité.

Brigitte Bochaton indique qu'on ne peut pas mettre davantage de pression sur nos administrés qui connaissent aussi une baisse du pouvoir d'achat : il faut arriver à trouver d'autres solutions.

Alain Poncet revient sur ce qu'a dit Antoine Fatiga, que plus d'impôts permettent de faire plus de projets ; il n'est pas d'accord ; comme la commune n'a aucune visibilité, il faut selon lui s'habituer à dépenser moins et surtout dépenser mieux avant que ce soit ingérable. Il prône la prudence.

Antoine Fatiga précise ce qu'il voulait dire par le paiement de plus d'impôts : c'est pour faire œuvre de pédagogie en montrant à quoi il sert. Au niveau de la région, c'est aussi une période de préparation du budget ; elle est dans le même cas de figure que les autres collectivités concernant la dotation de l'Etat y compris par le support de charges supplémentaires sans compensation. Cela va avoir une répercussion en ce qui concerne les aides de la Région aux collectivités : il y aura aussi des restrictions. Pour les collectivités locales, c'est une double peine.

Brigitte Bochaton ajoute que l'État pourrait faire des économies de son côté avant de donner des leçons aux collectivités. **Madame le Maire** rappelle que ce sont les communes qui investissent et qui créent de l'emploi et donc qu'il est dommage de les sanctionner.

Antoine Fatiga pointe du doigt qu'effectivement l'activité économique baisse.

2. Informations diverses

- **Brigitte Bochaton** annonce que le prochain Conseil Municipal est fixé le 20 février à 20h00.
- **Laurence Francart** demande des précisions concernant l'enfouissement des poubelles au niveau de la Résidence des Alpes.
Brigitte Bochaton répond qu'il n'y a pas de date à ce jour ; la 1^{ère} tranche des travaux du Bas de Jacob n'intègre pas la rue Edouard Pailleron, ce sera plus tard, dans la 3^{ème} tranche.
- **Isabelle Geindre** précise que la commune a reçu un courrier du Directeur académique, M. Girardot : il y a de fortes chances qu'une des classes de maternelle soit fermée à la rentrée prochaine. Elle ajoute néanmoins que cette annonce se base sur des estimatifs. Même s'il y a de forts risques, c'est déjà arrivé qu'une classe soit fermée une année et rouverte l'année d'après. A suivre.

Antoine Fatiga met en avant la moyenne élevée par classe.

Isabelle Geindre rappelle qu'il y a certaines communes qui doivent faire face à des situations bien plus difficiles...

La séance est levée.